**LA GRANGE AUX LEGUMES**

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

**CONTRAT D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE**

**Champignons 2021-2022**

Adhérents de l’association et Bruno ZAMBLERA

LA GRANGE AUX LEGUMES Champignonnière LA MARIANNE

AMAP d’Aulnay-sous-Bois 3 rue Thérèse Lethias

93600 Aulnay sous Bois 95540 Méry-sur-oise

Nom:.................................................................Prénoms:.........................................................

Adresse:...................................................................................................................................

Tél. fixe : …................................... Tél. mobile : …...................................

E-mail :.....................................................................................................

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis ci-après.

**Engagements de l'adhérent:**

 Être adhérent-e de LA GRANGE AUX LÉGUMES,

 Préfinancer la production,

 Venir chercher sa commande sur le lieu de distribution aux jours et heures fixés (ou déléguer quelqu’un), gérer ses absences (vacances ou autres). Aucun remboursement ne sera effectué,

 Assurer les permanences, participer aux réunions et assemblées générales.

**Engagements du producteur partenaire :**

 Livrer une fois par mois de septembre 2021 à juin 2022 (10 paniers) un panier de champignons issus uniquement de son exploitation, dont des champignons de Paris (entre 500 g et 1 kg),

 Donner régulièrement des nouvelles de l’exploitation,

 Pratiquer la transparence sur le mode de fixation des prix, la provenance des produits et les méthodes de production.

**Engagements communs**

Les partenaires s’engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l’activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, maladies, etc.) et à faire part au bureau de l’AMAP des soucis rencontrés.

**Distribution des champignons**

Elle se fait normalement le second mardi de chaque mois d’octobre 2021 à juin 2022 ainsi que le 21 septembre, soit

12 octobre, 9 novembre, 7 décembre, 11 janvier, 8 février; 8 mars, 12 avril, 10 mai et 7 juin.

**Types de paniers**

La composition et le poids des paniers dépendent de la production et peuvent varier d’une distribution à l’autre. LA MARIANNE produit des champignons de Paris blancs ou rosés (dont il y aura au moins 500 g dans chaque panier), des pleurotes grises, roses, jaunes ou royales, des foliotes du peuplier, des pieds-bleus, des shiitakés ou lentins du chêne…

**Je choisis un panier à :**

**🞎 8,50 € 🞎 12,50 € 🞎 16,50 €**

**Engagement et règlement :**

Je m’engage pour le 1e trimestre et je règle : \_\_\_\_\_\_ € (montant du panier) x 4 : \_\_\_\_\_\_\_ € (1 chèque)

Je m’engage pour les 1e et 2e trimestres et je règle : \_\_\_\_\_\_ € (montant du panier) x 7 : \_\_\_\_\_\_\_ € (1 ou 2 chèques).

Je m’engage pour l’année et je règle : \_\_\_\_\_\_ € (montant du panier) x 10 : \_\_\_\_\_\_\_ € (1 chèque global ou 1 chèque par trimestre).

Fait à Aulnay-sous-Bois le……………………………..………………

Signatures : Adhérent Producteur (Bruno Zamblera) Président-e de l’AMAP